

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente minutes le Conseil Municipal de COUHE (Vienne) , appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Communauté de Communes de La Région de Couhé, 8, Rue Hemmoor, à Couhé, sous la Présidence de Monsieur BÉGUIER, Maire.

Étaient présents : M. BÉGUIER- Mme LEGRAND- Mme MARSAULT – MM. HAIRAUT - DIEHL - RENGEARD – Mmes POUVREAU —GROSDENIER - DA SILVA - CHEDOZEAU– MM. ARNAULT - – SICAULT – PUAUD.

Représenté : M. PARADOT par M.BÉGUIER.

Absents : Mme COUTURIER- M.DUFOUR.

Excusés : M.BEAU – Mme JOUBERT- Mme KOLBACH

Secrétaire de séance : Mme GROSDENIER

Date de convocation : 07/11/2016

Date d'affichage de la convocation : 07/11/2016

Le compte-rendu de la réunion de conseil municipal du 13 octobre 2016 est adopté à l'unanimité.

N°2016.11.17/01

Facturation à la commune de la chaufferie bois de la CCRC et refacturation au SIVOS Bonnet Lafond de la partie relative aux écoles

Monsieur Le Maire rappelle que l'espace média, les écoles maternelles et primaires Jacques Lafond sont desservis par la chaufferie bois de la communauté de communes et qu'à ce titre cette dernière émet des factures comprenant des termes R1 et R2 :

R1 (énergie calorifique) : terme variable proportionnel à la consommation d'énergie de l'abonné et représentatif de l'énergie primaire consommée par l'utilisateur

R 2 (abonnement) : réparti entre les abonnés selon la puissance souscrite ou l'unité de répartition forfaitaire comprenant :

1. Coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie (r21)
2. Le coût des prestations de conduite, d'entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires et le montant des redevances, taxes et frais divers (R22)
3. Le coût du renouvellement des installations (r23)
4. Les charges financières liées au financement des ouvrages (aides déduites)

Les puissances souscrites des abonnés sont pondérées en fonction de leur profil de consommation. Ainsi sont distingués les établissements scolaires (abaissement de température pendant les périodes et les plages d'inactivité) ainsi que ceux bénéficiant ou pas de la production Eau Chaude Sanitaire.

La facturation à la commune est trimestrielle mais en fin de période annuelle de fonctionnement du 1^{er} octobre N-14 au 30 septembre N, il est procédé à une actualisation du coût des R1 et R2 selon les relevés d'index réels et dépenses payées.

Conseil Municipal de la Commune de Couhé –Réunion du 17 novembre 2016-

Du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016, la valeur R1 en ce qui concerne les bâtiments communaux est répartie comme il suit sur la base d'un coût unitaire de 36,04€ H.T le MWh PCI consommé :

Etablissement	Energie calorifique consommation en MWh PCI	R1 variables combustibles H.T	R1 TTC
Salle des fêtes	178,34	6 427,37€	6 780,88€
Raoul Bonnet	174,55	6 290,78€	6 636,77€
Jacques Lafond	193,34	6 967,97€	7 351,21€
Total commune de Couhé	546,23 MWh	19 686,12€	20 768,86€

Pour la valeur R2 («équivalence de 46,40€ H.T du Mw produit) :

Etablissement	Puissance en kw souscrite corrigée selon URF	Valeur R2 H.T	Valeur R2 TTC
Salle des fêtes	108	5 569,99€	5 876,34€
Raoul Bonnet	68	3 507,03€	3 699,92€
Jacques Lafond	96	4 951,10€	5 223,41€
Total commune de Couhé	272 kW	14 028,12€	14 799,67€

La grille de tarification pour la commune de Couhé est donc la suivante pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2015 :

Etablissement	R1 TTC	Valeur R2 TTC	Total TTC	Rappel facturation total 2015
Salle des fêtes	6 780,88€	5 876,34€	12 657,22€	9 807,73€
Raoul Bonnet	6 636,77€	3 699,92€	10 336,69€	9 605,69€
Jacques Lafond	7 351,21€	5 223,41€	12 574,62€	13 215,89€
Total commune de Couhé	20 768,86€	14 799,67€	35 568,53€	32 629,31€

Vu la délibération n°2016/10/18/004 du 10 octobre 2016 du conseil communautaire de la communauté de Communes de la Région de Couhé,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette facturation.

- Refacturation au SIVOS

Monsieur Le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n°2014.11.13/03 du 13/11/2014 a décidé la répartition du R2 comme il suit :

- **SIVOS** : Coût de l'énergie électrique utilisée pour assurer le fonctionnement des installations de production et de distribution d'énergie (r21) + Le coût des prestations de conduite, d'entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires et le montant des redevances, taxes et frais divers (R22)
Cela représente 40% du R2

- **Commune** : Le coût du renouvellement des installations (r23) + Les charges financières liées au financement des ouvrages (aides déduites)
Cela représente 60% du R2

Ecole primaire

L'école comprend :

- Un bâtiment réhabilité d'une superficie de 728m² affecté entièrement à l'école
- Un bâtiment non réhabilité d'une superficie de 633 m² dont certaines pièces sont affectées aux associations – Superficie occupée par l'école : 230,80m²

➤ R1

La facture totale pour les 2 bâtiments soit 1 361m² s'élève à 7 351,21€.

Le SIVOS occupant 959m² des 2 bâtiments la consommation est de 5 179,87€.

A la charge de la commune : 2 171,34€

➤ R2

La facturation totale du R2 est de 5 223,41€

Commune (60%) : 3 134,05€

SIVOS (40%) : 2 089,36€

La facture pour l'école primaire est répartie comme il suit :

- SIVOS : 7 269,23€
- Commune : 5 305,39€

Pour rappel, la part du SIVOS en 2015 était de 7 721,11€ pour 2015 et celle de la commune de 5 494,78€

Ecole maternelle

La superficie totale de l'école maternelle est de 598m². 96 m² sont utilisés par la commune pour la cantine scolaire.

➤ R1

La facture totale pour les 598 m² est de 6 636,77€.

Elle est répartie comme il suit :

- SIVOS : 5 571,33€ pour les 502 m²
- Commune : 1 065,44€ pour 96m²

➤ R2

La facturation totale du R2 est de 3 699,92€

Commune (60%) : 2 219,95€

SIVOS (40%) : 1 479,97€

Total commune : 3 285,39€

Total SIVOS : 7 051,30€

Pour rappel la part du SIVOS en 2015 était de 6 437,67€ et la part de la commune de 3 168,02€.

Il est proposé de facturer au SIVOS Bonnet Lafond d'octobre 2015 à septembre 2016 :

	R1 TTC	R2 TTC	Total TTC
<i>Ecole primaire</i>	5 179,87€	2 089,36€	7 269,23€
<i>Ecole maternelle</i>	5 571,33€	1 479,97€	7 051,30€
Total	10 751,20€	3 569,33€	14 320,53€

**Les superficies sont issues d'un document établi par les domaines*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir pris connaissance de l'exposé ci-dessus :

- Fixe la facturation au SIVOS Bonnet-Lafond de la production de chaleur des écoles maternelle et primaire comme il a été proposé
- Mandate le Maire pour établir le titre de recette correspondant

N°2016.11.17/02

Dotation scolaire versée par la CCRC et reversement au SIVOS Bonnet Lafond

La communauté de communes de la région de Couhé va verser à la commune de Couhé 13 596€ au titre de la dotation scolaire 2016 (calcul établit en fonction du nombre d'enfants de 3 à 16 ans résidents sur la commune).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de percevoir cette somme et décide de reverser cette somme au SIVOS Bonnet Lafond.

N°2016.11.17/03

Tarifs 2017 des différents services

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs des différents services à compter du 1^{er} janvier 2017 comme il suit :

	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017
<u>Columbarium</u>				
1 case 15 ans	479€	484€	494€	496€
1 case 30 ans	765€	773€	789€	793€
Sépulture individuelle 15 ans	500€	505€	516€	518€
Sépulture individuelle 30 ans	847€	855€	873€	877€
Dispersion cendre au jardin du souvenir	67€	68€	70€	71€
<u>Concessions</u>				
30 ans	23€	24€	25€	26€
50 ans	33€	34€	35€	36€
Perpétuelles (ancien cimetière)	106€	107€	110€	111€
<u>Camion de livraison</u>	84€	85€	87€	88€

Salle des fêtes				
<u>Particulier de la commune</u>				
Bal et/ou repas	214€	216€	221€	222€
Vin d'honneur	67€	68€	70€	71€
Congrès ou AG	163€	165€	169€	170€
Autres	67€	68€	70€	71€
<u>Particulier hors commune</u>				
Bal et/ou repas	439€	443€	451€	453€
Vin d'honneur	138€	139€	142€	143€
Congrès ou AG	337€	340€	347€	349€
Autres	138€	139€	142€	143€
Caution Clés salle des Fêtes	500€	500€	500€	500€

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide que les cirques pourront s'installer sur la commune une semaine et ce gratuitement.

N°2016.11.17/04

Participation aux frais d'électricité des cirques s'installant sur la commune

Le Conseil Municipal accepte le don de 25€ du cirque Magic Show et autorise Le Maire à encaisser cette somme.

N°2016.11.17/05

Subvention 2016 au CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décider d'attribuer une subvention de 800€ au CCAS de Couhé et autorise le maire à procéder au mandatement de cette somme.

N°2016.11.17/06

Participation à une facture de nids de frelons asiatiques pour un administré de Couhé

Vu la délibération du conseil municipal n°2016.05.12/10 du 12 mai 2016 décidant de verser 45€ aux administrés de Couhé qui feraient appel à la FDGDON 86 pour procéder à la destruction d'un nid de frelon asiatique sur leur propriété de Couhé,

1 demande a été déposée avec une copie de la facture :

- Mme BOUHET Gilberte pour sa propriété sise 14, Rue du Temple 86700 COUHE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser 45€ à Mme BOUHET Gilberte.

N°2016.11.17/07

Participation des conjoints pour le repas des aînés

Le repas de aînés aura lieu à la salle des fêtes le 14 janvier 2017 à 12 heures.

Il est proposé de faire payer lors de leur inscription la somme de 15€ par chèque les conjoints qui seraient nés après le 31 décembre 1942.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Il est demandé aux conseillers de participer au service.

N°2016.11.17/08

Décisions modificatives

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote la décision modificative suivante :

Fonctionnement

678 + 6 600

022 – 6 600

Questions diverses

- N°2016.11.17/09 Convention de mécénat SOREGIES

La commune a sollicité la pose et la dépose des illuminations de Noël par SOREGIES.

SOREGIES apportera son soutien en tant que Mécène sans aucune contrepartie à cette mise en place.

S'agissant d'une opération d'intérêt général à vocation culturelle, SOREGIES peut bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés égale à 60% du montant de la valeur des moyens mobilisés et du matériel mis à disposition au titre de ses interventions. La contribution est estimée à 1 727,16€.

Pour cela SOREGIES demande la signature d'une convention de mécénat entre la commune et SOREGIES.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissances des termes de la convention, accepte, par 1 abstention et 13 voix pour, cette convention et autorise le Maire à signer les documents à intervenir.

- Implantation abri bus Place de la Marne

Madame CHEDOZEAU rappelle que lors des réunions de quartier de l'an passé il a été demandé la pose d'un abri bus à la Place de la Marne. Cette demande avait été arrêtée dans le budget participatif. Il est proposé que cet abri bus soit implanté place de la Marne au niveau des panneaux de signalisation des arrêts de bus.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

- Fresque du château d'eau

Monsieur Le Maire explique que l'Architecte des bâtiments de France a été sollicité et présente les teintes choisies pour la cuve et le fût ainsi que pour la fresque.

Le Conseil Municipal a peur que le contraste entre les deux teintes ne soit pas suffisamment marqué. Il demande au Maire de transmettre un courrier à l'architecte des bâtiments de France pour qu'il change la teinte de la fresque (teinte retenue E6-59). Ce point sera inscrit à l'ordre du jour de la

prochaine réunion de conseil municipal pour que le conseil statue en fonction de la réponse de l'architecte des bâtiments de France.

Questions des conseillers

Mme CHEDOZEAU : - La réunion de restitution de la réunion de quartier aura lieu le 7/12 à 20h30 à la mairie avec Mme AUFFRAY (réunion pour les élus).

- Où en sont les travaux des vestiaires du stade ?

M.ARNAULT : La commission accessibilité se réunissait aujourd'hui pour étudier le dossier. Le permis ne peut être délivré sans cet avis.

Mme Legrand : L'escale se lance dans le projet d'avoir agrément pour un espace de vie sociale (centre socio culturel allégé). La fédération des centres socio-culturels va faire un diagnostic du territoire. Il existe sur Civray l'association Cicérone et à Gençay l'association 1000 bulles. Si l'Escale obtient l'agrément « Espace de Vie Sociale », l'association pourrait prétendre à une subvention de fonctionnement de 21 000€ par an pendant 4 ans.

. M.BEGUIER : Le dernier Copil pour préparer la fusion de la CCRC avec les communautés de communes de Gençay, Civray et le Syndicat Mixte du Pays Civraisien s'est déroulé le 9 novembre dernier. Ce COPIL réunit les 3 présidents des communautés, 4 vice-présidents des communautés dont les maires des communes les plus importantes. Une réunion avait eu lieu la veille à l'initiative du président de la communauté de communes de Gençay qui trouvait que le COPIL n'avancait pas. M.BEGUIER a proposé de prendre un nom provisoire avant de solliciter l'avis des administrés. Cette proposition n'a pas été retenue. La future communauté se nommera Civraisien en Poitou et le siège social sera Civray. Le président doit être élu avant le 31 janvier. En attendant cette élection, c'est le doyen des 3 présidents qui assurera la présidence (M.SENECHÉAU). En ce qui concerne les vice-présidents, la nouvelle communauté a le droit à 12 vice-présidents voir 15 en motivant la décision. Il sera certainement proposé de passer à 15.

Fiscalité économique : La « taxe professionnelle » est de zone sur Couhé et Gençay et TP unique sur Civray. Il y aura une harmonisation avec reversement après aux communes. Ce reversement sera basé sur les chiffres 2016. Les taux de la taxe foncière et de la taxe d'habitation ne sont pas homogènes y compris pour les abattements. Les abattements de la commune de Couhé s'appliquent à la fiscalité communautaire en ce qui concerne les administrés de Couhé mais ne s'appliqueront peut-être pas à la future communauté. La fiscalité serait moindre pour les gens de Couhé.

Le CIAS reste en place pour Couhé et il est en discussion faire rentrer celui de Gençay.

Les pôles territoriaux de chaque communauté sont conservés – Couhé et Gençay avec un Directeur Général Administratif dans chaque pôle. Le DGS est le directeur de la collectivité la plus importante pendant les 6 premiers mois.

N°ordre des délibérations

N°2016.11.17/01 Facturation à la commune de la chaufferie bois de la CCRC et refacturation au SIVOS Bonnet Lafond de la partie relative aux écoles

N°2016.11.17/02 Dotation scolaire versée par la CCRC et reversement au SIVOS Bonnet Lafond

N°2016.11.17/03 Tarifs 2017 des différents services

N°2016.11.17/04 Participation aux frais d'électricité des cirques s'installant sur la commune

N°2016.11.17/05 Subvention 2016 au CCAS

N°2016.11.17/06 Participation à une facture de nids de frelons asiatiques pour un administré de Couhé

N°2016.11.17/07 Participation des conjoints pour le repas des aînés

N°2016.11.17/08 Décisions modificatives

N°2016.11.17/09 Convention de mécénat SOREGIES

BEGUIER Vincent	
LEGRAND Véronique	
HAIRAULT Fabrice	
DIEHL Pierre	
MARSAULT Valérie	
RENGEARD Jean-François	
KOLBACH Laure	
SICAULT Ludovic	
PUAUD Emmanuel	
DA SILVA Stéphanie	
POUVREAU Laëtitia	
ARNAULT Richard	
CHEDOZEAU Margareth	
GROSDENIER Aurélie	